



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 février 2000  
Français  
Original: anglais

---

## **Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental Session d'organisation**

Février 2000

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

### **Ordre du jour provisoire de la session d'organisation du Comité préparatoire**

1. Élection du Bureau et des deux coprésidents.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau.
4. Arrangements en vue des sessions futures du Comité préparatoire.

### **Annotations**

#### **1. Élection du Bureau et des deux coprésidents**

L'article 161 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose que «les articles relatifs à la procédure des commissions de l'Assemblée générale, ainsi que les articles 45 et 60, sont applicables à la procédure de tout organe subsidiaire, à moins que l'Assemblée ou l'organe subsidiaire n'en décide autrement». En conséquence, les travaux du Comité préparatoire sont régis par l'article 161.

Au paragraphe 8 de sa résolution 54/196 du 22 décembre 1999, l'Assemblée générale a décidé de constituer un bureau du Comité préparatoire composé de 15 membres représentant des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, choisis selon le principe d'une représentation géographique équitable, et présidé par deux coprésidents.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour provisoire de la session d'organisation du Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental a été établi sur la base de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1999.

**3. Processus préparatoire de fond et préparatifs de la réunion internationale de haut niveau**

À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale, rappelant ses résolutions 52/179 du 18 décembre 1997 et 53/173 du 15 décembre 1998, a décidé de convoquer une réunion intergouvernementale de décideurs de haut niveau, au moins au niveau ministériel, sur le financement du développement.

À cet égard, l'Assemblée générale a décidé de créer un comité préparatoire intergouvernemental ouvert à tous les États, et chargé d'assurer les préparatifs de fond de la réunion intergouvernementale de haut niveau.

Au paragraphe 7 de sa résolution 54/196, l'Assemblée a prié le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres et en s'inspirant des paragraphes 20 et 21 du rapport du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale à composition non limitée sur le financement du développement (A/54/28) et des paragraphes 17 et 18 de la résolution 1999/51 du Conseil économique et social, de lancer dès que possible des consultations préliminaires avec toutes les parties prenantes concernées, en particulier la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, sur les modalités possibles de leur participation à la fois aux préparatifs de fond de la réunion intergouvernementale de haut niveau et à la réunion elle-même, et prié aussi le Secrétaire général d'informer le Comité préparatoire des résultats de ces consultations afin qu'il les examine au cours de la première partie de sa session d'organisation.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général rendant compte des résultats des consultations sur les modalités possibles de participation de toutes les parties prenantes concernées, en particulier la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, aux préparatifs de fond et à la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental (A/AC.257/1).

**4. Arrangements en vue des sessions futures du Comité préparatoire**

Dans sa résolution 54/196, l'Assemblée générale a décidé que la reprise de la session d'organisation du Comité préparatoire se tiendrait dès que possible, en mars 2000 au plus tard, et que sa première session de fond devrait se tenir en mai 2000.